

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 033-213304850-20260128-DE2025_09_01-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 03 septembre 2025

**Nombre de
Membres**

En exercice : 19

Présents : 17

Absente excusée : 1

Absente : 1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, DUPONT, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLO, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absente excusée : Mme. BAILLEUX.

Absente non excusée : Mme. PONS-COUPEL.

Secrétaire de séance : Aurore ROSSI

Délibération n° 2025.09.01

Objet : Forfait pour intervention en urgence en cas de chutes d'arbres

Madame la Maire explique aux membres de l'assemblée que, dernièrement, des arbres privés sont tombés sur la route et les services techniques communaux ont dû intervenir en dehors de leurs horaires de travail pour dégager les accès en urgence et sécuriser les lieux.

Madame la Maire propose qu'un titre de recette, sous la forme d'un forfait, soit demandé aux propriétaires afin de facturer cette intervention de sécurisation en urgence.

Après avoir fait un tour de table, 4 élus proposent 200 €, 9 élus proposent 100 € et 4 s'abstiennent.

Après délibération, le montant forfaitaire fixé est de 100 € par intervention en urgence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 28 janvier 2026



La Maire

Agnès ALFONSO-CHARIOL.